****

**RAPPORT**

**SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

**Conseil Municipal du 11 Février 2019**

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

1. **LE CONTEXTE NATIONAL ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2019**

Le ministre de l’économie et des finances et le ministre de l’action et des comptes publics ont présenté le projet de loi de finances pour 2019. Ce budget 2019 est celui des engagements annoncés en matière de redressement des comptes publics, avec un déficit public prévu à 1,9 % en 2019 – qui atteint 2,8 % en raison de la transformation de 20 milliards d’euros de crédit d’impôt pour la compétitivité et l’emploi (CICE) en baisse de cotisations sociales – **et une évolution de la dépense publique stable en 2018 et maîtrisée à 0,6 % en** **volume en 2019** – après 1,4 % en 2017.

L’objectif de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 est de réduire, d’ici 2022, la dette de cinq points de produit intérieur brut (PIB), la dépense publique de trois points et les prélèvements obligatoires d’un point.

Après une période de ralentissement entre 2014 et 2016, **les dépenses des administrations publiques locales (APUL) ont progressé en 2017 de 2,5%. La mise en œuvre de la LPFP 2018-2022 vise à réduire le besoin de financement des collectivités de 2,6 Md€ par an. En 2019, les efforts attendus par les APUL doivent se poursuivre.**

1. **LE CONTEXTE LOCAL**

Localement, de nouveaux transferts de compétences ont lieu et vont avoir lieu en 2019 (GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et Eclairage Public), qui vont entraîner de nouveaux transferts de charges et une retenue sur l’A.C. supplémentaire pour la commune de Jarrie. Bien que la charge des services transférés n’existe plus, le gain représenté par cette suppression de charge n’a pas encore un impact véritable sur les finances communales. Cela sera visible seulement dans quelques années.

Le contexte local incite à la recherche de mutualisations de services pour parvenir à réaliser à moyen terme des économies de fonctionnement. Les communes de la Métropole privilégient les rapprochements locaux de proximité. Jarrie a travaillé et travaille de manière permanente avec d’autres communes sur le secteur du territoire Grand Sud sur plusieurs actions : réalisation d’une police pluri-communale, mutualisation du garage de la commune de Pont de Claix, mutualisation des achats informatiques avec la commune de Vif, mutualisation d’un agent instructeur pour l’urbanisme avec la commune de Champagnier et recrutement à venir d’un technicien informaticien avec les communes de Brié et Champagnier. Egalement en cours un partenariat avec le SICCE pour la création de groupements de commandes entre les communes membres.

1. **LA SITUATION DE LA COMMUNE DE JARRIE**

La commune de Jarrie garde encore des marges de manœuvre, grâce à un double travail de maîtrise de son fonctionnement et de baisse de son niveau d’investissement, lui permettant de réaliser un résultat annuel positif sur le budget de fonctionnement et par là de maintenir une capacité d’autofinancement intéressante. Ce travail se décline à travers :

* Une maîtrise des charges qui se poursuit d’année en année même si elle devient plus délicate avec le temps comme le montrent les résultats de l’exercice 2017 et encore davantage celui de 2018. La recherche d’économies reste néanmoins une priorité absolue dans les deux ans à venir avec l’objectif de garder le bon niveau de service actuel.
* La rationalisation du fonctionnement des services permet de stabiliser la masse salariale malgré là encore des augmentations mécaniques liées à la règlementation et aux modifications statutaires du personnel. De plus des recrutements comme l’agent instructeur des droits du sol, la chargée de mission travaux aux STE, et le technicien informaticien à venir permettent des économies de fonctionnement par rapport aux contrats des prestataires : ALMA pour l’informatique, la convention Métro pour l’instruction urba, les maîtrises d’œuvres travaux pour la chargée de mission STE. Si ces recrutements chargent le budget du personnel, ils permettent de réduire les charges générales. Comme cette organisation est récente, nous ne pouvons pas encore précisément chiffrer ce gain pour le vote du budget, mais ce gain se fera tout au long de l’année et se retrouvera au compte administratif de la commune en juin 2019.
* Une réduction régulière de la dette par la maîtrise de la politique d’investissement tout en gardant une capacité à rénover nos équipements publics, à répondre aux besoins supplémentaire et même au développement de l’intérêt de notre territoire comme le montre le projet de Bon Repos.
* Et aujourd’hui la poursuite du travail de mutualisation de services et de moyens avec d’autres communes de la Métropole.

1. **LES RESULTATS 2018**

Le budget de fonctionnement présente encore cette année un résultat positif même si celui-ci diminue par rapport à l’année précédente :

Résultat 2018 = 136 831 €

Excédent 2017 reporté = 997 407 €

Résultat de clôture = 1 134 238 €

**Ce résultat est entièrement reporté sur le BP 2019 en fonctionnement.**

**On note cependant la faiblesse du résultat de l’exercice 2018 même si il s’améliore par rapport à celui de 2017. Ceci nous incite à un travail très rigoureux sur la maîtrise de nos dépenses.**

Sur la section d’investissement le résultat de l’exercice est là aussi positif de 277 638 € qui s’ajoutant au résultat positif de clôture de l’exercice 2017 de 1 060 131 € donne **un résultat à la clôture 2018 de 1 337 769 €.**

Les restes à réaliser 2018 sont de 630 059 €. Ils sont financés par le résultat de clôture ci-dessus.

Le budget d’investissement se porte très bien. Il nous permet d’envisager des projets nouveaux, ce qui est important car motivant pour la vie de la collectivité, et sans emprunt pour 2019.

**Résultat des Dépenses de fonctionnement courant 2018**

**= 5 267 892 €**

1. ***Charges générales******= 1 510 657 €***

BP 2018 = 1 582 275 € (2017 = 1 471 191 €)

Réalisé 2018 = 1 510 657 € (2017 = 1 361 736 €)

Soit **– 4,5%** par rapport au BP voté

Et **+ 10%** par rapport au réalisé 2017 (difficulté une fois arrivé à des seuils de dépenses de rester au même niveau malgré l’augmentation du coût de la vie)

**Proposition BP 2019 = 1 528 098 € et travail avec les services pour atteindre l’objectif de – 150 000 € à savoir un réalisé = 1 378 098 € proche du réalisé 2017.**

L’augmentation se justifie en 2018 au regard de toutes les études de mises en conformité réglementaires sur l’ensemble des bâtiments publics, travail de mise à plat nécessaire depuis plusieurs années.

1. ***Charges de personnel******= 2 585 198 €***

BP 2018 = 2 617 700 € (2017 = 2 591 000 €)

Réalisé 2018 = 2 608 635 € (2017 = 2 585 198 €)

Soit **- 0,35%** par rapport au BP voté et qui est aujourd’hui préparé au plus juste des besoins réels. Nous constatons une fois de plus la maîtrise des dépenses de personnel.

Et **+ 0,9%** par rapport au réalisé 2017 (2 585 198 €) comprenant les évolutions statutaires, les renforts sur le personnel cantine cette année nécessités par l’augmentation des effectifs, le recrutement de la chargée de mission STE, de l’instructeur des droits du sol sur 6 mois de l’année et l’augmentation de 10% du poste du Musée.

**Proposition budget du personnel BP 2018 = + 5,7 %**

**Soit 2 767 700 €**

Cette proposition inclut :

* Les évolutions statutaires des agents,
* Le temps de travail de la chargée STE sur une année entière,
* Le temps de travail de l’instructeur des droits du sol sur une année entière
* Le recrutement d’un technicien informatique mutualisé avec Champagnier et Brié.
* Le remplacement d’agents à mi-temps thérapeutique.

Ce surcoût sera compensé par la diminution des charges générales : contrat ALMA pour la maintenance informatique, convention Métro pour l’instruction urba en moins sur une année entière, maîtrise d’œuvre pour suivi de chantier en moins par rapport au poste de la chargée de mission, remboursement des communes sur le recrutement mutualisé et le remboursement par les assurances sur les mi-temps thérapeutiques soit :

Contrat ALMA = - 30 000 €

ADS = - 25 000 €

Maîtrise d’œuvre « petits chantiers »

Ou assistance à maîtrise d’ouvrage = - 35 000 €

**Total = - 90 000 €**

1. ***Dont autres charges de Gestion courante = 1 009 885 €***

*(2017 = 1 095 811 €)* **Soit -7,8 %**

Les postes les plus importants dans ce chapitre 65

Participation au SICCE = 133 467 € (2017 = 156 202 €) - 14%

Subvention au CCAS = 269 194 € (2017 = 408 660 €) - 66%

Sub Malraux en moins

Subventions aux associations = 454 323 € (2017 = 379 458€) + 19%

Redevances logiciels… = 20 068 € (2017 = 36 746 €) - 45%

La diminution des charges de gestion courantes provient essentiellement de la diminution de la participation au SICCE et du mode de versement de la subvention à Malraux en 80% année N et 20% année N+1

***4 – Atténuations de produits*** = 146 890 € (2017 = 175 936 €)

Concerne les prélèvements de l’Etat pour les logements sociaux, qui ont baissé de 67 940 € à 42 221 € et la DGF négative de 55 946 € ainsi que la solidarité des territoires (FPIC) d’un montant de 48 723 €

**Un indicateur important :**

Le ratio de rigidité des dépenses :

2013 = 0,508 soit 50,8% produits affectés aux dépenses incompressibles

2014 = 0,520 soit 52%

2015 = 0,5197 soit 51,97%

2016 = 0,5166 soit 51,66% (moyenne 62%)

2017 = 0,4753 soit 47,53% avec le Vercors

2017 = 0,5584 soit 55,84% sans le Vercors

2018 = 0,5041 soit 50,41% avec Grand Champ

2018 = 0,5587 soit 55,87% sans Grand Champ

On peut noter la conséquence importante d’une vente de patrimoine dans le budget communal qui apporte un souffle dans les recettes. Mais on note également que même sans cette vente, le ratio de rigidité des dépenses, même si il se dégrade un petit peu, reste confortable par rapport à la moyenne des collectivités de même taille qui est de **0,62**.

Le seuil d’alerte est dépassé pour les communes de plus de 2 000 habitants lorsque ce ratio est de **1,8**.

La maîtrise des dépenses de personnel et des charges générales, la diminution de l’endettement associées à la recherche de financement en 2018, permettent de garder un ratio de rigidité confortable qui dans les cinq dernières années se maintient très nettement en dessous de la moyenne des communes de même strate. Ceci permet de garder encore des marges de manœuvre budgétaires dans un contexte financier difficile.

Ce ratio nous montre la « bonne santé » financière de la commune, qui comparée à d’autres communes de la Métropole voit ses finances garder une stabilité dans le temps, et ce malgré la baisse des recettes et les ponctions budgétaires de l’Etat. Cependant il nous est impératif de réaliser encore des économies en fonctionnement pour garder ces marges de manœuvre. Ce sera l’objectif donné aux services municipaux pour les trois ans à venir.

Produits de fonctionnement totaux (réels et d’ordre) :

2013 = 6 321 461 €

2014 = 6 174 474 €

2015 = 6 119 633 €

2016 = 5 919 843 €

2017 = 5 593 012 € sans le produit du Vercors

2017 = 6 571 027 € avec le Vercors

2018 = 6 209 811 € soit – 5,5 % sur 2017 avec les produits exceptionnels

2018 = 5 603 311€ soit + 0,18 % sur 2017 sans les produits exceptionnels

= recette stable

**Résultats des produits de fonctionnement courant 2018 (hors opérations d’ordre)**

**= 5 457 057 € (2017 = 5 453 809 €)**

Dont les plus importants :

***Impôts et taxes = 4 854 788 €*** *(2017 = 4 798 974 €)*

Dont AC = 2 231 410 € (2017 = 2 227 387 €)

Dont dotation de solidarité = 83 977 € (2017 = 83 977 €)

Dont fiscalité locale = 1 929 174 € (2017 = 1 899 540 €)

Dont DGF = 0 €

Dont FNGIR =

Compensation TP = 610 227 € (2017 = 588 070 €)

Taxe pylônes =

Autres

**Dotations, subventions et participations = 269 556 €**

2017 = 303 052 €

**Produits des services = 224 634 €**

2017 = 221 427 €

**Autres produits de gestion courante = 85 518 €**

2017 = 102 267 €

**Atténuations de charges = 5 417 €**

2017 = 8 216 €

**Produits exceptionnels = 728 986 €**

2017 = 1 080 819 €

**Dette récupérable = 17 144 €**

2017 = 19 874 €

On peut noter une stabilité des produits de service avec une fréquentation sans baisse de nos équipements sportifs et culturels (piscine, médiathèque, musée, locations de salles….).

**Situation des recettes 2018 :**

2014 A.C. = 2 479 933 €

2015 A.C. = 2 228 464 €

2016 A.C. = 2 227 010 €

2017 A.C. = 2 227 387 €

**2018 A.C. = 2 231 410 €**

L’A.C. est stabilisée depuis les transferts de 2015 même si de petites corrections de la CLECT peuvent intervenir chaque année à la marge. Le transfert de la GEMAPI et de l’éclairage public impacteront la CLECT 2019.

2014 D.G.F. = 299 952 €

2015 D.G.F. = 173 321 €

2016 D.G.F. = 51 476 €

2017 D.G.F. = 0 €

2018 D.G.F. = 0 €

Perte de 248 476 € en 3 ans.

De plus l’Etat ponctionne en 2018 la commune de :

42 221 € au titre de la Loi SRU sur les logements sociaux

55 946 € au titre de la participation au redressement du déficit de l’Etat

48 723 € au titre de la solidarité entre les communes riches et moins riches

**Soit au total = 146 890 €**

**Les taux de la fiscalité locale :**

En 2018 les taux de la fiscalité locale n’ont pas varié depuis 2015:

TH = 8,03

TFB = 19,01

TFNB = 48,82

Sans hausse de fiscalité et en tenant compte seulement de la hausse des bases, le produit de la fiscalité locale pourrait être le suivant :

BP 2015 = 2 087 642 €

BP 2016 = 1 915 486 €

BP 2017 = 1 899 540 €

BP 2018 = 1 929 174 €

**BP 2019= 1 957 023 €**

BP 2020 = 1 981 485 €

BP 2021 = 2 006 735 €

BP 2022 = 2 029 930 €

BP 2023 = 2 053 395 €

Ces prévisions ne tiennent pas compte de la réforme de la TH pour laquelle pour le moment aucun élément n’est donné aux collectivités locales.

**Proposition BP 2019 = maintien des taux de fiscalité actuels**

1. **L’INVESTISSEMENT**

**Jusqu’à la fin du mandat :**

La prospective financière de la collectivité en matière d’investissement permet d’envisager des dépenses d’investissement à une hauteur de **6 740 000 € sur 2019 - 2021** (remboursement de la dette compris).

Pour financer cette capacité d’investissement la commune aura recours à une capacité d’épargne nette si les résultats des années à venir se maintiennent avec les mêmes efforts de rigueur, **de recherche d’économies en matière de** **dépenses de fonctionnement** et de recherche de subventions.

Pour l’année 2019, le budget d’investissement (hors dette) est estimé à

**= 2 160 000 €**

Les projets essentiels d’équipement sont détaillés ci-après.

Le projet de Bon Repos, **dont le budget fait l’objet d’une étude** **particulière**, proposé un peu comme un budget annexe de manière à pouvoir le suivre et le traiter par des demandes de subventions adéquates, reste un projet phare de cette fin de mandat sur les 2 années mais bien évidemment s’étale sur les années suivantes. Dans la prospective financière que nous proposons au conseil, ce budget est

**Pour le BP 2019 les orientations proposées en investissement sont les suivantes :**

**Budget d’investissement = 2 160 000 €**

Hors remboursement de la dette et hors Bon Repos, budget à lisser et affiner avec la commission finance et les adjoints et leur direction dans chacun des domaines.

Remboursement du capital de la dette **=** **453 029 €**

si aucun emprunt n’est réalisé

R.A.R **=** **630 059 €**

Dépenses d’équipements hors Bon Repos: = **2 110 760 €**

* Accessibilité bâtiments et voiries
* Rénovation énergétique des bâtiments communaux
* Divers mises en conformité des bâtiments communaux
* Ecole Victor Pignat
* Abords école Pignat
* Cantine Louvarou
* Vidéo protection
* Piscine moquette solaire
* Eclairage Tennis
* Local ACCA
* Véhicules et matériel dont informatique
* Achats terrain
* Logiciels
* Panneaux à message variable
* Noue Grand Champ
* Achat Local Médecins
* Travaux voirie diverses en abondement Métro

**Bon Repos 2019 :**

Etudes et diags toiture Bon Repos **= 7 500 €**

Maîtrise d’œuvre **= 31 000 €**

Travaux = **150 000 €**

La commune en cours de désendettement, va retrouver en 2019 et 2020 une capacité à réemprunter.

L’évolution de l’encours de la dette est le suivant (sans nouvel emprunt):

* 2014 = 3 657 275 €
* 2015 = 3 112 808 €
* 2016 = 2 616 848 €
* 2017 = 2 185 106 €
* 2018 = 2 300 127 €
* 2019 = 2 329 266 €
* 2020 = 1 876 237 €
* 2021 = 1 586 725 €
* 2022 = 1 387 643 €
* 2023 = 1 184 785 €

L’encours de la dette diminue et la capacité de désendettement avec elle, puisqu’elle passe **de 4,31 ans en 2014 à 2,68 ans en 2019**. Tout ceci également grâce à un travail de renégociation des emprunts en cours.

1. **CONCLUSIONS SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 POUR LE BUDGET COMMUNAL**

**Les orientations proposées pour ce DOB sont les suivantes :**

* Poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement et engager un travail de recherche d’économies supplémentaires.
* Poursuivre la démarche de GEPEEC et GVT permettant la gestion des charges de personnel et notamment étudier, à chaque fois que cela est possible, une réorganisation de service plus efficiente lors des départs à la retraite, permettant des niches d’économie sans pour autant porter atteinte à la qualité des services.
* Ré-internaliser certaines missions comme la maintenance informatique, la maîtrise d’œuvre sur les petites opérations travaux. Ce surcoût est compensé par une diminution des charges générales et au fil du temps permet des économies globales de fonctionnement ainsi qu’une autonomie de gestion dans la collectivité.
* Développer des partenariats avec d’autres communes pour travailler la mutualisation de services et les groupements d’achats, comme celui à venir avec le SICCE.
* Prioriser des investissements qui génèrent des économies de fonctionnement
* Travailler les recherches de subventions avant de lancer les projets et surtout celui de Bon Repos
* Respecter le Plan Pluriannuel d’Investissement jusqu’à la fin du mandat

**VII – LE BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT DU CLOS JOUVIN**

1. **Les résultats 2018 :**

**En fonctionnement :**

**Dépenses réelles** **réalisées 2018 = 198 617 €** (2017 = 176 931 €)

* Achat de repas = 177 083 € (2017 = 151 222 €)
* Petit équipement = 4 953 € (2017 = 4 279 €)
* Réparations bâtiment = 4 796 € (2017 = 10 246 €)
* Réparations matériel = 7 280 € (2017 = 10 713 €)
* Location mobilière = 367 € (2017 = 396 €)
* Maintenance = 1 324 €
* Annonces Marché = 2 653 €

**Soit en 2018 +12,3 % de dépenses réelles de fonctionnement**

**Augmentation des achats de repas et renouvellement du marché**

**Recettes réelles** **réalisées 2018 = 219 325 €** (2017 = 179 305 €)

* Régie cantine = 148 004 € (2017 = 138 899 €)
* Redevance Scolarest = 40 400 € (2017 = 40 400 €)
* FCTVA = 1 943 €
* Subvention commune = 14 000 €

**Soit en 2018 + 22,3% % de recettes réelles de fonctionnement**

A noter le coût différentiel pour la commune entre l’achat et la vente de repas en 2018 = - 29 079 (2017 = - 12 323 €).

Cette différence est due à l’augmentation des effectifs cantine.

Ceci représente ce que coûtent les tarifs au quotient familial.

**Sur le budget de fonctionnement le résultat de l’exercice est = - 10 363 € et en prenant en compte l’excédent 2017 reporté, le résultat de clôture reste positif = 4 607 €.**

Le budget du restaurant est compliqué et assumé grâce aux résultats des années précédentes qui permettaient jusque-là un fonctionnement sans subvention municipale. Mais ce budget de fonctionnement prend en charge toutes les réparations du matériel de la cuisine centrale sans recettes propres autres que la régie et la redevance du titulaire du marché. A partir de 2019 la commune devra de nouveau abonder ce budget ou nous le réintégrerons dans le budget principal (réflexion en cours avec le Trésor Public).

D’autre part le bâtiment dans son ensemble appelle une profonde rénovation et une mise aux normes sous plusieurs aspects. Un premier chiffrage a été réalisé qui porterait à près de 800 000 € cette rénovation. Un tel budget n’est bien entendu pas réalisable. Une réflexion est à mener avec nos partenaires (Département et industriels) sur le devenir de cet outil.

**En investissement :**

**Dépenses réelles réalisées 2018 = 16 722 €**  (2017 = 29 887 €)

* Frais d’études = 10 150 €
* Travaux = 1 100 €
* Matériel = 943 €
* Opérations d’ordre = 4 529 €

**Recettes réalisées 2018 = 22 819 €** (2017 = 17 273 €)

* Amortissements = 20 630 €
* FCTVA = 689 €
* Subvention Arkéma = 1 500 €

En investissement le budget du restaurant produitun résultat del’exercice **= 6 097 €** et un résultat de clôture en y ajoutant l’excédent 2017 de 76 516 € **= 82 613 €.**

Ce résultat reste conséquent et permet d’assumer des investissements nécessaires si besoin, notamment le renouvellement du matériel.

1. **Orientations BP 2019 :**

Le budget de fonctionnement ne présente que peu de variations d’une année à l’autre. Il reste autour de 200 000 €.

Le budget d’investissement est notre capacité d’autofinancement de 82 613 €.

Reste à financer un éventuel programme de rénovation, sans doute à minima et avec l’aide des partenaires = 68 500 € prévus en 2019.